

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 26 septembre 2022

**DATE DE LA CONVOCATION**

16 septembre 2022

*Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 27  
Suppléants votants : 1  
Pouvoirs : 3  
Total votants : 31

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 septembre 2022**

**L'an deux mil vingt deux  
Et le 26 septembre à 19h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :** Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne).

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),  
Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray),  
Gérard CHAUXEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :**

Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan).

**Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Hélène PAILLOUX (Bracieux) a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération 041-088-2022**

**Objet : Ajustement des conditions de cession au profit de la SARL JARDIN DU VAL DE LOIRE approuvée par la délibération n°041-150-2012 du 18 juin 2012**

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, vice-président en charge du développement économique, indique au conseil qu'en 2012, le conseil communautaire avait autorisé la vente de la parcelle AC n°157p, d'une surface de 1 182 m<sup>2</sup> et située sur la Zone d'activités du Noyer Goujon à Montlivault au profit de la SARL LAMBERT, moyennant le prix de 12 € HT le m<sup>2</sup>.

Néanmoins, il convient d'ajuster les conditions de cette cession en raison de la renumérotation de la parcelle (devenue AC n°250) et l'ajustement de sa surface (passant de 1 182 à 1 199 m<sup>2</sup>), ainsi que pour prendre en compte l'avis du pôle d'évaluation domaniale, réactualisé le 13/10/2021.

Monsieur le Vice-président demande alors aux membres de conseil de bien vouloir :

- Approuver la vente de la parcelle cadastrée section AC n°250, d'une surface de 1 199 m<sup>2</sup>, située sur la Zone d'activités du Noyer Goujon à Montlivault, au profit de la SARL JARDIN DU VAL DE LOIRE (ou toute autre société pouvant s'y substituer dans le cadre de cette transaction) moyennant le prix de 12 € HT le m<sup>2</sup>, soit un total net vendeur de 14 388,00 € HT auxquels s'ajouteront les frais d'acte, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale du 13/10/2021 ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dument habilité) à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section AC n°250, d'une surface de 1 199 m<sup>2</sup>, située sur la Zone d'activités du Noyer Goujon à Montlivault, au profit de la SARL JARDIN DU VAL DE LOIRE (ou toute autre société pouvant s'y substituer dans le cadre de cette transaction) moyennant le prix de 12 € HT le m<sup>2</sup>, soit un total net vendeur de 14 388,00 € HT auxquels s'ajouteront les frais d'acte, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale du 13/10/2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dument habilité) à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire

  
Hélène PAILLOUX

Le Président :

  
Gilles CLEMENT

